



SAS Pertuis Telecom
1093 Route d'Aix en Provence 84120
Pertuis FRANCE
TEL :04.90.09.10.14 / 04.90.08.51.43

FACTURE

DATE	NUMERO
04/03/2024	200029157

FACTURE DUPLICATA 1 (FAC) 1/1

MME WATERNAUX SYLVIANE
PLACE JEAN MERMOZ 83470 S RES LE GRAND
JARDIN
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

KEVIN P / WATERNAU3 / PERTUIS_TEL /

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	SAMSUNG GALAXY S24 5G 128GO INDIGO SFR () RENOUVELLEMENT CARRE 5G RM M PRIX 210GO 5G 24M IMEI : 355680655745420 - ASSURANCE REFUSEE REF COMPTE :8GHKPC N° COMMANDE :9068691915 N° APPEL : 06.07.88.27.80 *** REMISE PROMOTIONNELLE 100 € *** 02YW17-1047558-355680655745420-100-040324	20%	250,83 €	301,00 €		250,83 €	301,00 €
1	FILM DE PROTECTION MAT LOOKPROTECT ()	20%	24,99 €	29,99 €		24,99 €	29,99 €
1	Transfert de données de mobile à mobile SFR CLIENT PLATINE ()	20%	24,17 €	29,00 €		24,17 €	29,00 €
1	Coque Renforcée Samsung G S24 PULSE Origine France Garantie Garantie à vie Transparente - FR Force Case ()	20%	29,16 €	34,99 €		29,16 €	34,99 €

Donnez-nous votre avis sur votre visite!
Merci de répondre à l'enquête téléphonique ou mail que vous allez recevoir prochainement

Mode	Montant	Echéance	Références	Date		
					Total ht :329,15 € 20 %	329,15 €
REPRIS	125,00 €	04/03/2024	62YW17-1047558-9388-12	04/03/2024		
CB	269,98 €	04/03/2024		04/03/2024	Total Tva :65,83 € 20 %	65,83 €
					Total TTC	394,98 €

MONTANT A PAYER		394,98 €
RESTE A PAYER TTC		0,00 €

Nbr lignes 4 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.A6xk Logiciel 3GWIN B170

30.0.378.0

04/03/2024 17:01:30

Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0.02 €

Les mobiles sont garantis 24 mois hors oxydation et casse, à l'exception des produits Apple garantis 12 mois et des batteries vendues seules garanties 6 mois.

A partir du 1er Janvier 2013, tout retard de paiement entre professionnels sera sanctionné par le versement d'une indemnité forfaitaire de 40€Pénalités réservées aux professionnels : Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues ,une indemnité forfaitaire de 40 €est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)